

**Commune de ST SEURIN SUR L'ISLE**  
**Canton de COUTRAS**

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt

Le : trois juillet à dix-huit heures

**Le Conseil Municipal de la Commune de ST SEURIN SUR L'ISLE**

Dûment convoqué, s'est réuni en session ----- ordinaire à la Salle Raymond Bonnot sous la présidence de Madame ou Monsieur

Sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire sortant.

**Date de convocation : le 29 juin 2020**

Présents : MM. LAVAURE-CARDONA, JARJANETTE, RUSSE, BIDOU, SALLARD, TRIA, CHOUZENOUX, LAMOUREUX, KHALDI, BERTEAU, DUFRAISSE, LALIEVE, GUILBEAU, LECOQ, LANXADE, BOULKALEM, MICHEL, GUILLOT, SALLABERRY

Absents : MM. BERTHOME, A BERTHOME, POURTEAU, MAZELET

Excusés : MM.

Pouvoir : MM

Madame Jacqueline RUSSE a été désignée comme secrétaire de séance.

S'il n'y a pas d'observation, il est demandé au secrétaire de séance de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

En exercice : 23

Présents : 19

Votants : 19

**Délibération n° 2020-007**

**OBJET : Création des postes d'adjoints**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-2

Considérant que le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**Décide** la création de cinq postes d'adjoints

Vote : Pour : 19

Contre : 0

Nul : 0

Fait à ST SEURIN SUR L'ISLE

Le 6 juillet 2020



Maire,

*Lavaure*  
Eveline LAVAURE CARDONA

Certifié exécutoire

Reçu en sous préfecture le : 7/7/20

ou notifié le : 7/7/20



*Lavaure*

**Commune de ST SEURIN SUR L'ISLE**  
**Canton de COUTRAS**

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt

Le : trois juillet à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de la Commune de ST SEURIN SUR L'ISLE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ----- ordinaire à la Salle Raymond Bonnot sous la présidence de M le plus âgé des membres du Conseil.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire sortant.

**Date de convocation du Conseil Municipal : le 29 juin 2020**

Présents : MM. LAVAURE-CARDONA, JARJANETTE, RUSSE, BIDOU, SALLARD, TRIA, CHOUZENOUX, LAMOUREUX, KHALDI, BERTEAU, DUFRAISSE, LALIEVE, GUILBEAU, LECOQ, LANXADE, BOULKALEM, MICHEL, GUILLOT, SALLABERRY

Absents : MM. BERTHOME, A BERTHOME, POURTEAU, MAZELET

Excusés : MM.

Pouvoir : MM

Madame Jacqueline RUSSE a été désignée comme secrétaire de séance.

S'il n'y a pas d'observation, il est demandé au secrétaire de séance de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

**En exercice : 23      Présents : 19      Votants : 19**

**Délibération n°2020-008**

**OBJET : Election du Maire de la Commune de ST SEURIN SUR L'ISLE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-7

Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Madame Eveline LAVAURE-CARDONA est candidate à la fonction de Maire de la Commune.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins :	19
A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante)	1
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	18
Majorité absolue :	12
Ont obtenu :	
- Madame Eveline LAVAURE CARDONA	18 voix (préciser le nombre en chiffres et toutes lettres)

Choisir suivant le cas :

Madame Eveline LAVAURE CARDONA ayant obtenue la majorité absolue a été proclamée Maire.

Le Conseil,  
Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, comptabilise  
suffrages exprimés pour : 18

Proclame Madame Eveline LAVAURE CARDONA, Maire de la Commune et le déclare installée.

Autorise Madame Eveline LAVAURE CARDONA Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente  
délibération.

Le Maire nouvellement élu prend immédiatement ses fonctions. Il poursuit l'exécution de l'ordre du jour par la fixation  
du nombre d'adjoints et leur élection.

Vote : Pour : 18                      Contre : 0                      Nul : 0

Fait à ST SEURIN SUR L'ISLE  
Le 6 juillet 2020  
Le Maire,

*Lavaure*



Eveline LAVAURE CARDONA

Certifié exécutoire

Reçu en sous préfecture le : 7/7/20

Publié ou notifié le : 7/7/20



*Lavaure*

**Commune de ST SEURIN SUR L'ISLE**  
**Canton de COUTRAS**

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mil vingt**

**Le :** trois juillet à dix-huit heures

**Le Conseil Municipal de la Commune de ST SEURIN SUR L'ISLE**

Dûment convoqué, s'est réuni en session ----- ordinaire à la Salle Raymond Bonnot sous la présidence de Madame ou Monsieur

Sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire sortant.

**Date de convocation :** le 29 juin 2020

Présents : MM. LAVAURE-CARDONA, JARJANETTE, RUSSE, BIDOU, SALLARD, TRIA, CHOUZENOUX, LAMOUREUX, KHALDI, BERTEAU, DUFRAISSE, LALIEVE, GUILBEAU, LECOQ, LANXADE, BOULKALEM, MICHEL, GUILLOT, SALLABERRY

Absents : MM. BERTHOME, A BERTHOME, POURTEAU, MAZELET

Excusés : MM.

Pouvoir : MM

Madame Jacqueline RUSSE a été désignée comme secrétaire de séance.

S'il n'y a pas d'observation, il est demandé au secrétaire de séance de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

**En exercice : 23 - Présents : 19 Votants : 19**

**Délibération n°2020-009**

**OBJET : Election des Adjointes au Maire**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-7-2,

Considérant que dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel.

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un et la liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus

Après un appel de candidature, les listes de candidats sont les suivantes :

Monsieur Patrick JARJANETTE

Madame Jacqueline RUSSE

Monsieur Riad TRIA

Madame Aïcha KHALDI

Monsieur Didier BIDOU

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après (établir pour les trois tours de scrutin, le décompte de la majorité et des voix obtenues comme pour l'élection du Maire.

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	19
A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante)	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	19
Majorité absolue :	12
Ont obtenu :	
Monsieur Patrick JARJANETTE	19
Madame Jacqueline RUSSE	19
Monsieur Riad TRIA	19
Madame Aïcha KHALDI	19
Monsieur Didier BIDOU	19

La liste « Unis pour Agir » ayant obtenue la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au Maire dans l'ordre du tableau :

Monsieur Patrick JARJANETTE	1 <sup>er</sup> adjoint au Maire
Madame Jacqueline RUSSE	2 <sup>ème</sup> adjoint au Maire
Monsieur Riad TRIA	3 <sup>ème</sup> adjoint au Maire
Madame Aïcha KHALDI	4 <sup>ème</sup> adjoint au Maire
Monsieur Didier BIDOU	5 <sup>ème</sup> adjoint au Maire

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Vote : Pour : 19                      Contre : 0                      Nul : 0

Fait à ST SEURIN SUR L'ISLE

Le 6 juillet 2020

Le Maire,



*Lavaure*

Eveline LAVAURE CARDONA

Certifié exécutoire

Reçu en sous préfecture le : *7/7/20*

Publié ou notifié le : *7/7/20*



*Lavaure*